

Que propose cet enseignement ?

Il s'agit d'un enseignement de la danse contemporaine ouvert aux élèves de la seconde à la terminale générale et technologique souhaitant bénéficier d'une formation pratique et théorique soutenue en danse tout en suivant une scolarité classique.

Encadrée par Mme Bach, professeur d'EPS, la section fait partie intégrante de l'emploi du temps des élèves, à raison de 3 heures hebdomadaires.

Aucune note n'est attribuée aux élèves, seulement une appréciation sur le bulletin scolaire.

Quels sont ses principaux objectifs ?

- bénéficier d'une formation et d'une pratique approfondie en danse (ateliers, cours, rencontres, spectacles),
- initier les élèves aux modes de composition chorégraphique - ouvrir les élèves à la culture chorégraphique (aller à la rencontre du spectacle vivant et participer à des ateliers dirigés par des professionnels de la danse),
- se produire sur scène (spectacles, rencontres).

Qui sont les partenaires culturels ?

- Département de l'Aveyron, direction de la culture, des arts et des musées
- Les espaces culturels Villefranchois
- Théâtre des 2 points et Théâtre de la Baleine à Onet le Château
- Maison du peuple Millau
- Scène Nationale Albi

Combien d'élèves sont sélectionnés chaque année ?

La capacité d'accueil est fixée à 16 élèves tous niveaux confondus.

Une épreuve de sélection sous la forme d'un cours composé d'un échauffement, d'une variation et d'un exercice d'improvisation (prévoir une tenue adéquate : jogging, tee-shirt, chaussettes) est prévue le

Mercredi 17 Juin 2026 de 13h30 à 16h00 au gymnase du lycée Raymond Savignac

1 Rue Agnès Savignac 12200 Villefranche-de-Rouergue.

L'inscription ne deviendra définitive qu'à la rentrée 2026 sous réserve de l'affectation au lycée, de la compatibilité des emplois du temps des élèves (choix des options), de la réussite au test de sélection et des places disponibles.

Qu'attend-on d'un élève de section ?

Une présence régulière, un travail rigoureux, une participation active dans le travail de création. Le nombre de places étant limité, les candidats retenus s'engagent à suivre tous les enseignements dispensés par le lycée avec assiduité, tant au niveau des résultats que du comportement. Tout élève qui ne respecterait pas cet engagement s'expose à la sortie de la section sportive. L'élève, et ses responsables légaux, devront signer la charte de la section sportive danse pour l'année scolaire 2026/27.